

MODALITÉS ET CONDITIONS

DYMO PROMOTION "Remboursement 10 EUROS Letratag" 2012

- Tout public -

1. PARTICIPANTS

1.1. Cette promotion est disponible uniquement pour l'achat d'une machine DYMO Letratag ABC ou ABC plus en France Métropolitaine du 1^{er} janvier 2012 au 31 janvier 2012 inclus en boutique ou bien sur la vente en ligne depuis notre site www.dymo.com/lifemoments.

Remboursement maximum sur les références suivantes:

LetraTag – ABC

LetraTag – ABC PLUS

1.2. Tous les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus et être résident de l'Union européenne.

1.3. Il s'agit d'une offre destinée à l'utilisateur final et elle ne s'applique pas pour les revendeurs ou pour ceux qui achètent à des fins commerciales.

1.4. Tous les participants sont reconnus comme ayant accepté ces termes et conditions.

1.5 En vertu de la loi Informatiques et libertés du 06/01/1978, vous avez un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante : DYMO bvba, Industriepark-Noord 30, B-9100 Sint-Niklaas, Belgique.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1. Pour obtenir cette promotion, achetez une nouvelle DYMO de la gamme Letratag ABC et LetraTag ABC PLUS en France Métropolitaine durant la période promotionnelle : 1^{er} janvier 2012 au 31 janvier 2012 inclus. Pour tout consommateur, maximum 3 produits par adresse postale.

2.2. Les achats effectués après le 31 janvier 2012 ne seront pas éligibles au titre de cette promotion.

2.3. Pour prétendre au remboursement des 10 euros sur l'achat d'une Letratag ABC et LetraTag ABC PLUS, remplissez le formulaire de demande de remboursement correctement et dans sa totalité sur www.dymo.com/lifemoments. Vous recevrez un numéro de référence unique. Puis transmettez nous votre preuve d'achat avec une date antérieure au 31 janvier 2012 par scan sur le site www.dymo.com/lifemoments, par fax au numéro suivant : **01 57 32 36 46** ou par voie postale à l'adresse suivante : DYMO bvba, Industriepark-Noord 30, B-9100 Sint-Niklaas, Belgique.

2.4. Les formulaires de demande de remboursement doivent impérativement être remplis via www.dymo.com/lifemoments.

2.5. Les demandes de remboursement reçues après le 29 Février 2012, incomplètes, erronées ou illisibles ne seront pas traitées. L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute réclamation en retard, perdue ou remplie de façon incorrecte ou incomplète.

2.6. Pour toutes les demandes valides traitées, un remboursement sera effectué au nom de la personne inscrite sur le formulaire de demande de remboursement, dans la devise spécifiée adaptée à la valeur du montant total demandé.

2.7. La preuve d'envoi ne constitue pas un accusé de réception.

2.8. En l'absence de devise sélectionnée sur le formulaire de demande de remboursement, celle ci sera choisie à l'entière discrétion du promoteur.

2.9. Une seule demande par produit acheté est autorisée. Trois produits au maximum par adresse postale.

2.10. Offre non cumulable avec une autre promotion en cours.

2.11. Dans le cas d'un différend sur l'interprétation ou l'application de ces Termes et Conditions, pour toute question relative à cette offre, la décision de l'administration de DYMO bvba est définitive.

3. REMBOURSEMENT

3.1. Cette offre est strictement constituée comme suit:

3.1. 10 euros remboursés pour l'achat d'une Letratag ABC et LetraTag ABC PLUS.

3.2. Il n'y a absolument aucune alternative de disponible et aucune somme d'argent ne sera émise quelle que soit la réclamation.

3.3. Le remboursement sera effectué au nom de la personne inscrite dans le formulaire de réclamation dans la devise choisie (ou choisis par le promoteur en conformité avec la clause 2.7 ci-dessus). Aucun autre accord ne sera conclu.

3.4. Un seul paiement sera émis par demande avec la valeur totale calculée en utilisant les informations fournies sur le formulaire de demande de remboursement.

3.5. DYMO bvba s'efforcera de traiter toutes les réclamations dans les 5 semaines à la réception du formulaire de demande de remboursement. Toutefois, DYMO bvba ne peut être tenu responsable pour toute demande de remboursement qui ne serait pas traitée dans ce délai.

4. LE PROMOTEUR

4.1. Le promoteur est DYMO bvba, Industriepark-Noord 30,B-9100 Sint-Niklaas,Belgique.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITE

5.1. DYMO bvba se réserve le droit d'annuler et / ou de modifier cette promotion à tout moment et d'en modifier les conditions, sans encourir aucune responsabilité quelle qu'elle soit.

5.2. DYMO bvba ne peut être tenu responsable de toute perte, dommage ou préjudice de toute nature, quelle qu'en soit la cause, soutenue par tout participant en vertu de cette promotion. Toutefois, rien dans ces règles n'a pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de DYMO bvba pour lésions corporelles ou de décès causés par la négligence de DYMO bvba.

5.3. DYMO bvba ne peut être tenue responsable pour tout manquement à cette offre lorsque ce manquement est dû à la survenance d'une situation de force majeure. Ces circonstances comprennent, mais ne doivent pas être limitées à, des conditions météorologiques difficiles, incendie, inondation, guerre, tremblement de terre, émeutes, de conflit, de terrorisme, cas de force majeurs, la survenance d'une législation, ou d'événements qui, sans la faute de l'une ou l'autre partie, de rendre l'exécution impossible ou incapacité de satisfaire cette exécution.

5.4 DYMO bvba ne peut être tenue responsable de toute défaillance du réseau internet.

6. JURIDICTION

6.1. Ces termes et conditions sont régis par le droit français et sont sous la compétence exclusive des tribunaux Français.